



PROCES VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATENOIS

Séance du 29 janvier 2015

Sur convocation du 23 janvier 2015 et sous la présidence du Maire, Monsieur Luc ADONETH, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil Municipal,
Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Mme Bénédicte SADOWNICZYK, secrétaire de séance
- Mme Yanna MAGNALDI, secrétaire administratif

2. Appel des conseillers

Etaient présents :

- | | |
|--------------------------------|---------------------------|
| 1. Luc ADONETH | 15. Hélène BIEGEL |
| 2. Christian OTTENWAELDER | 16. |
| 3. Olivier ECKERT | 17. |
| 4. Eric BRUNSTEIN | 18. Nathalie EL JAMRI |
| 5. Suzanne GOETTELDMANN | 19. |
| 6. Anne-Catherine DORIDANT | 20. Nadine GUTHAPFEL |
| 7. Sylvie LIGNER | 21. Christine GILL |
| 8. Stéphane SIGRIST | 22. Michel GOETTELDMANN |
| 9. Daniel BROCKER | 23. Sandrine DEMAY |
| 10. Patrick DELSART | 24. Pascale KOENIG |
| 11. Jocelyne AMBERG | 25. Cathy WEBER |
| 12. Joseph DUSSOURD | 26. Christophe BOHN |
| 13. Marie Antoinette SYLVESTRE | 27. Bénédicte SADOWNICZYK |
| 14. Jean-Paul BARTH | |

Absents excusés :

16. M. Pascal MATHIEU donne procuration à Jean Paul BARTH
19. M. Christophe ELSAESSER donne procuration à Olivier ECKERT

Absents :

17. M. Pascal HELDE

Assistait en outre : Mme Yanna MAGNALDI, Directeur Général des Services

3. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2014

M. Michel GOETTELMANN observe qu'au point 11.4 **Location parcelles Section 47 n° 127 et 132** il n'a pas été fait mention de l'abstention de M. OTTENWAELDER Christian. La délibération doit donc faire l'objet d'un rectificatif :

11.4. Location parcelles Section 47 n° 127 et 132 : RECTIFICATIF

M. Joseph OTTENWAELDER loue partiellement, par bail renouvelé par tacite reconduction jusqu'en 2020, les parcelles Lieudit MITTELMUHL Section 47

n° 127 - 47 ares sur une surface totale de 56 ares

n° 132 - 27 ares sur une surface totale de 111 ares

la partie non louée étant actuellement en friche.

Par courrier du 6 novembre 2014, il sollicite la location totale des parcelles et s'engage à déboiser et à ensemercer toute la parcelle soit 167 ares en totalité.

Le Conseil Municipal

APPROUVE la mise en location jusqu'à l'expiration du bail en cours soit le 11/11/2020 à M. Joseph OTTENWAELDER de la totalité des parcelles Lieudit MITTELMUHL Section 47 n° 127 et n° 132 soit une surface supplémentaire de 93 ares

FIXE le prix de la surface supplémentaire à 1,59 € l'are (prix de base 2014) soumis à l'indice des fermages fixé annuellement

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le bail.

(M. Christian OTTENWAELDER quitte la salle).

POUR : 25

1 ABSTENTION (M. Christian OTTENWAELDER)

Après lecture, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 04 décembre 2014

M. le Maire soumet à l'assemblée l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Appel des conseillers
3. Approbation du compte-rendu de la séance du 04 décembre 2014
4. **SMICTOM : Informations**
5. **Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine – Services techniques**
 - 5.1. Voirie : DUMHOFF :
 - 5.1.1. Présentation du choix pour les luminaires : informations

5.1.2. Demande de subvention au titre de la DETR pour l'éclairage public et les équipements de sécurité

5.2. Voirie : Sécurisation de la place des Charpentiers : validation du projet et demande de subventions (photo)

5.3. Voirie : Rue du Vivarais : sentier : informations (plan à présenter)

5.4. Gaz :

5.4.1. Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé relève en hauteur

5.4.2. Renouvellement de la concession pour la distribution publique du gaz

5.5. Ecole Elémentaire Krafft : Restauration de la toiture : dépôt d'une déclaration préalable et lancement de la consultation

5.6. Eglise Saint Georges : Restauration de la toiture : déroulement des travaux : informations

5.7. Bâtiments communaux : Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) : informations

5.8. Acquisition de pierres de grès des Vosges

6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

6.1. Budget Primitif 2015

6.2. Emprunt à court terme 2014 préfinançant le FCTVA : informations

6.3. Emprunt à long terme 2014 finançant les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise et du vieux chemin de SELESTAT : informations

6.4. Fixation du prix d'intégration dans l'actif des biens sans maître

6.5. Intégration dans l'actif des biens du Syndicat de la Lièpvrette

6.6. Intégration dans l'actif des biens du Syndicat des eaux de CHATENOIS/SCHERWILLER

6.7. Déclaration d'intention d'adhérer à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique (Conseil Général)

6.8. Préfinancement des dépenses de constitution de l'AFUA ISENFELD

6.9. Personnel :

6.9.1. Renouvellement d'un contrat aidé

6.9.2. Recrutement d'un adjoint technique territorial de 2ème classe non titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 27 heures – agent contractuel

6.10. Approbation du contrat de territoire de Sélestat 2015 -2017

7. Tourisme – Espaces verts – Associations et manifestations sportives – ELT

8. Affaires scolaires – CM Enfants – Jeunesse – Périscolaire et Petite Enfance

9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

10. Affaires sociales – Solidarité

11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Suivi technique de l'Espace Les Tisserands

11.1. Contrat de location de la Pêche dans les eaux communales

11.2. Office National des Forêts

11.2.1. Programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'exercice 2015

11.2.2. Prévisions de coupes 2015

11.3. Emplacement réservé – Angle route de Sélestat rue des fraises

11.4. Chasse Communale : Paiement du loyer

11.5. Affaires foncières :

11.5.1 Rue de Lorraine : acquisition des parcelles section 4 n°117 et 180

11.5.2 Acquisition des parcelles section 18 n°714, 717, 715 et 176 – AFUA les Fleurs

12. Droit de Prémption Urbain

13. Informations – Communications – Décisions

Planning des élections des 22 et 29 mars 2015

4. SMICTOM

Rapporteur : M. Christian OTTENWAELDER

Au centre de tri de Scherwiller, des travaux de modernisation sont actuellement en cours. Pendant la durée des travaux (7 mois), le tri sera effectué à Colmar.

5. Grands travaux – Aménagement urbain – Voirie et réseaux – Urbanisme – Patrimoine - Services techniques

Rapporteur : M. Christian OTTENWAELDER

5.1. Voirie : DUMHOFF :

5.1.1. Présentation du choix pour les luminaires : informations

Lors de la commission travaux du 13 janvier 2015, le modèle de luminaire TEOS a été retenu pour le renouvellement de l'éclairage public du quartier du Dumhoff.

L'économie d'énergie pourrait être conséquente avec des luminaires à leds et une programmation horaire bien définie. La hauteur des mats est de 5 mètres.

La mise en place d'une détection automatique n'a pas été retenue en raison de son coût et de la durée d'amortissement de l'installation.

Une réunion publique sera organisée le jeudi 12 février à 20H00 à l'Espace les Tisserands pour présenter le projet aux riverains.

5.1.2. Demande de subvention au titre de la DETR pour l'éclairage public et les équipements de sécurité

Pour l'aménagement des rues appartenant au quartier du Dumhoff, les consultations pour les marchés seront lancées en mai 2015. Les travaux sont prévus en 2 tranches réparties sur 4 exercices budgétaires 2015-2016-2017-2018.

Sont concernées dans un premier temps (2015/2016), la rue du Ramstein et la liaison avec la rue de l'Ortenbourg puis dans un deuxième temps (2017/2018) la rue du Frankembourg et la rue du Bernstein. Afin d'obtenir des subventions, notamment pour l'enfouissement des réseaux, le Conseil Général a été sollicité ainsi que France TELECOM et ERDF.

La commune peut également bénéficier d'une dotation d'équipement des territoires ruraux dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de l'espace public en agglomération, lorsqu'elle engage des travaux d'éclairage public destinés à contribuer aux économies d'énergie.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le réaménagement de la rue du Ramstein et la rue de l'Ortenbourg

APPROUVE le montant des travaux liés aux réseaux secs (enfouissement Télécom, Vidéocom, Eclairage public) :

1ère tranche 337 922,50 HT

2ème tranche 272 034,38 HT

Dont éclairage public

1ère tranche 2015 : 101 650,77€ HT

2ème tranche 2017 : 102 094,16€ HT

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat au titre de la DETR, du Conseil Général, du Conseil Régional et de tout autre organisme

AUTORISE le Maire à lancer les appels d'offres pour la rue du Ramstein et la rue de l'Ortenbourg

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération n° 99 article 2315.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.2. Voirie : Sécurisation de la place des Charpentiers : validation du projet et demande de subventions

Il est indispensable de réaliser des travaux sur la Place des Charpentiers, afin de sécuriser l'accès et les sorties d'école aux heures de grandes fréquentations.

M. BOHN propose d'envisager une modification des règles de circulation aux abords de la Place des Charpentiers.

M. le Maire rappelle que le projet répond à des besoins de sécurisation au sens large du secteur.

La commission travaux a retenu la mise en place de coussin berlinois pour 14 544 € TTC.

Le coût des travaux en régie pour la pose des coussins berlinois et la signalétique est estimé à 10 000 € TTC.

Le Conseil Municipal,

ACCEPTTE la proposition la moins onéreuse de 8 000 € HT avec la pose des coussins berlinois posés en régie

AUTORISE le Maire à engager le lancement des consultations d'entreprises

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de tout autre organisme

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération n° 57 article 2128.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.3. Voirie : Rue du Vivarais : sentier : informations

Des propriétaires se sont approprié un sentier communal permettant l'accès aux coffrets ERDF se situant au bout d'un sentier communal proche de la rue du Vivarais.

De nombreuses études ont été menées.

Suite à la récente réponse d'ERDF indiquant qu'il est impossible de faire le télé relevage à distance, l'accès doit être libéré afin qu'ERDF puisse faire ces relevés sans incident.

Cette décision engendre une démolition partielle du muret séparatif des propriétés LONGUEPEE et GRUN.

M. Le Maire va entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès des riverains concernés pour faire libérer l'accès à ces coffrets.

5.4. Gaz :

5.4.1. Convention pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télé relève en hauteur

La commune de Châtenois est sollicitée par le concessionnaire Gaz Réseau Distribution France(GRDF) afin d'établir une convention de partenariat pour la mise en place sur un point haut de la commune d'un équipement technique permettant d'effectuer des télé relevés des compteurs gaz.

En effet GRDF veut moderniser le réseau avec l'installation des compteurs gaz communicants.

Chaque client GRDF sera équipé d'un nouveau compteur gaz qui permettra d'envoyer l'index à l'aide d'une pile dont la durée de vie sera identique au compteur (20 ans).

A ce jour les clients GRDF ne disposent que d'un relevé par an, le restant étant des factures estimées.

La mise à disposition de ces relevés permettra aux clients de suivre leurs consommations et ainsi de mieux maîtriser leur facture. Il suffira de se connecter sur le site internet de GRDF pour suivre les consommations journalières et le bilan mensuel.

Ce projet vise trois objectifs majeurs :

- Améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients
- Développer la maîtrise de l'énergie
- Optimiser le réseau de distribution

M. OTTENWAELDER présente la proposition de convention de GRDF pour la mise en place (à l'essai) de ces concentrateurs qui permettraient à distance de relever les nouveaux compteurs gaz communicants.

Les points de relève proposés sont les suivants :

- Tour des sorcières
- Atelier technique du Sulzfeld

A titre d'information, la commune de Châtenois compte 803 points de livraisons en gaz (abonnés).

Le Conseil Municipal

APPROUVE la proposition de convention de GRDF pour la mise en place de concentrateurs permettant à distance de relever les nouveaux compteurs gaz communicants

VALIDE les points de relèves proposés : Tour des sorcières et Atelier technique du Sulzfeld.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.4.2. Renouvellement de la concession pour la distribution publique du gaz

Le contrat de concession gaz actuel arrive à échéance au 30 septembre 2017, il est question de renouveler ce contrat pour 30 ans de plus. La redevance s'élève à 2604€.

GRDF demande l'avis du Conseil municipal pour valider ce renouvellement.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le renouvellement du contrat de concession pour la distribution publique en gaz naturel pour une durée de 30 ans à l'échéance du contrat de concession actuellement en cours,

AUTORISE le Maire à signer le nouveau contrat de concession

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.5. Ecole Elémentaire Krafft : Restauration de la toiture : approbation des travaux, dépôt d'une déclaration préalable et lancement de la consultation

M.OTTENWAELDER témoigne de la nécessité de remplacer la couverture en tuiles mécaniques de la toiture de l'école Krafft, suite aux infiltrations de l'été 2014, qui ont causé la chute du faux-plafond dans une salle de classe.

Lors des travaux de couverture un écran de sous toiture sera posé, des anciennes antennes TV seront quant à elles déposées ainsi que certains conduits de cheminée non utilisés.

Une isolation et un cheminement central seront mis en place au sol par les services techniques ainsi qu'une application d'un traitement insecticide sur les pièces de charpente attaquées.

Le Conseil Municipal

APPROUVE l'exécution des travaux de couverture de l'école Krafft pour un montant total de 132 000 € TTC

AUTORISE le Maire à solliciter les subventions les plus élevées auprès de l'Etat, du Conseil Général, du Conseil Régional et de tout autre organisme

AUTORISE le Maire à déposer une déclaration préalable et à signer toutes les pièces inhérentes au dossier

AUTORISE le Maire à lancer la consultation dans le cadre d'un marché à procédure adapté

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération n° 46 article 21312.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5.6. Eglise Saint Georges : Restauration de la toiture : déroulement des travaux : informations

Le chantier de l'église avance bien, le lattage de la face nord est terminé. Les couvreurs devraient commencer début février.

Les conditions météorologiques favorables jusqu'à présent n'ont pas retardé le chantier, la 1^{ère} tranche doit se terminer fin-mars / début avril.

La deuxième tranche débutera dans la foulée avec le démontage puis le remontage de l'échafaudage sur la 2^{ème} partie de la nef.

L'achèvement des travaux est prévu en septembre 2015.

Accessibilité de l'Église pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Il est prévu d'aménager une rampe d'accès à l'église pour les personnes à mobilité réduite.

Une subvention de 6000 € a été allouée à la commune de Châtenois par le Sénateur André REICHARDT.

Ces travaux prévoient de traiter l'accessibilité handicapés dans sa globalité (rampe d'accès, main courante, éclairage, cheminement, stationnement, etc ...).

Une demande va également être formulée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2015.

Travaux supplémentaires sur clocher

Suite aux travaux actuels sur la nef, il semble judicieux de profiter des installations de chantier pour poursuivre et finir complètement le clocher, qui présente des coulures sur la façade.

L'entreprise CHANZY- PARDOUX titulaire du lot charpente/ couverture préconise un nettoyage complet des façades du clocher, la mise en place de bavettes pour protéger les appuis de baies et pour finir un badigeon complet sur les enduits. Le coût estimé serait de 30 000 € TTC.

5.7. Bâtiments communaux : Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : informations

L'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure officiellement les Agendas d'Accessibilité Programmées (Ad'AP) qui constituent un cadre législatif pour la mise aux normes « accessibilité » des établissements recevant du public. Il s'agit d'un dispositif d'exception qui compte tenu des difficultés rencontrées pour la mise aux normes dans les délais impartis, permet de disposer, sur demande et justificatif, d'un délai supplémentaire de 3 ans (pour les ERP de 5ème catégorie), étendu à 6 ans (pour les ERP de 1ère à 4ème catégorie), voire 9 ans pour les cas les plus complexes (patrimoine d'ERP).

Cet agenda est obligatoire pour tous les ERP qui ne respectent pas les règles d'accessibilité au 31 décembre 2014. Il fixe un cadre juridique sécurisé qui s'accompagne d'un calendrier précis et d'un engagement financier de la commune ; il doit être transmis avant le 27 septembre 2015 en préfecture.

Dans le cas où les établissements sont d'ores et déjà conformes aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014, il faut seulement transmettre à la préfecture une attestation sur l'honneur avant le 1er mars 2015.

5.8. Acquisition de pierres de grès des Vosges

Dans le cadre des travaux effectués par l'association TREMPLINS, la commune de Châtenois est souvent en recherche de moellons en grès des Vosges pour des petits travaux de maçonnerie traditionnelle.

Pour cela M. GRIMM habitant 36 Route de Ste Marie-Aux-Mines, a accepté de vendre à la commune, pour une valeur de 100 €, un volume de pierres conséquent, fruit de la démolition d'une ancienne bâtisse jouxtant sa maison d'habitation.

Le Conseil Municipal,

APPORUVE l'acquisition des pierres de grès à M. GRIMM habitant 36 Route de Ste Marie-Aux-Mines à CHATENOIS pour une valeur totale de 100 €.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 60633.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6. Budget – Finances – Développement économique – Communication – Elections

Rapporteur : M. Olivier ECKERT

6.1. Budget Primitif 2015

M. ECKERT présente le budget primitif 2015.

Une maîtrise des dépenses de fonctionnement est souhaitée afin de dégager un excédent de fonctionnement maximum pour financer les opérations d'investissement.

M. le Maire donne les différents axes d'investissement retenus pour 2015 :

- Valorisation du patrimoine :
 - o Restauration de la toiture de l'Eglise Saint Georges
 - o Restauration de la toiture de l'Ecole Krafft
 - o Aménagement du chemin Klossweg
- Cadre de vie sécurisé :
 - o Sécurisation de la Place des Charpentiers
 - o Acquisition de la maison Risser Rue de Lorraine
 - o Sécurisation du terrain de foot (restes à réaliser)
- Cadre de vie agréable :
 - o Dumhoff : enfouissement des réseaux
 - o Espace Les Tisserands : travaux d'entretien du bâtiment
- Environnement éducatif :
 - o Salle informatique de l'Ecole Elémentaire Krafft
- Attractivité touristique :
 - o Aménagement de l'aire de service des campings cars
 - o Fouilles et travaux aux remparts
 - o Etude pour la Maison du Tourisme et du Patrimoine

Section de fonctionnement

Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	842 000.00	70	Produits des services	159 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 246 500.00	73	Impôts et taxes	2 138 500.00
014	Atténuation de produits	191 000.00	74	Dotations subventions et part.	669 000.00
65	Autres charges de gestion courante	217 500.00	75	Autres produit de gestion courante	75 000.00
66	Charges financières	120 000.00	013	Atténuation de charges	50 000.00
67	Charges exceptionnelles	38 000.00	76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	20 000.00	77	Produits exceptionnels	63 000.00
023	Virement à la section d'investissement	517 500.00	042	Opérations d'ordre	37 500.00
Total			Total		
3 192 500.00			3 192 500.00		

Section d'investissement

Dépenses			Recettes		
20	Immobilisations incorporelles	56 500.00	13	Subventions	505 500.00
21	Immobilisations corporelles	662 500.00	16	Emprunts et dettes	774 200.00
23	Immobilisations en cours	1 128 500.00	20	Immobilisations incorporelles	10 000.00
16	Dépenses financières	558 500.00	23	Immobilisations en cours	28 500.00
020	Dépenses imprévues	50 000.00	10	Dotations	415 000.00
45	Opération pour le compte de tiers	0.00	165	Dépôts et caution	2 000.00
			024	Produits de cessions	185 000.00
			45	Opération pour le compte de tiers	55 800.00
040	Opérations d'ordre	37 500.00	021	Virement de la section de fonctionnement	517 500.00
041	Opérations patrimoniales	49 500.00	041	Opérations patrimoniales	49 500.00
Total			Total		
2 543 000.00			2 543 000.00		

Après avoir entendu les explications de M. le Maire,
Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 janvier 2015

Toutes les personnes intéressées ayant quitté la salle lors de l'adoption du détail de l'article 65748 (MM. ECKERT, SIGRIST, DELSART, Mmes SYLVESTRE et BIEGEL)

ADOPTE le budget primitif arrêté en recettes et en dépenses aux montants ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.2. Emprunt à court terme 2014 préfinançant le FCTVA : informations

Un crédit relais d'un montant de 80 000 € a été réalisé auprès du Crédit Mutuel aux conditions suivantes :

- durée 1 an,
- taux fixe 1.1 %,
- disponibilité des fonds dès signature du contrat, soit en totalité soit par fractions et au plus tard le 30 avril 2015,
- frais de dossier 150 €,
- remboursement par affectation de la TVA à percevoir du FCTVA,
- remboursement anticipé autorisé à tout moment sans préavis ni pénalité.

6.3. Emprunt à long terme 2014 finançant les travaux de restauration de la toiture de l'Eglise et du vieux chemin de SELESTAT : informations

Un emprunt à long terme d'un montant de 270 000 € à réalisé auprès de la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- durée 15 ans,
- taux fixe 2.06 %,
- disponibilité des fonds soit en totalité soit par fractions et au plus tard le 31 janvier 2015,
- commission 450 €,
- Trimestrialités constantes en capital,
- remboursement anticipé possible à chaque date échéance avec préavis de 3 mois moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

6.4. Fixation du prix d'intégration dans l'actif des biens sans maître

Pour l'intégration dans l'actif de la collectivité des biens sans maitres, il est proposé de fixer le tarif de l'entrée dans l'inventaire à 30 € de l'are.

Le Conseil Municipal

FIXE le tarif de de l'entrée dans l'inventaire des biens sans maître à 30 € l'are.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.5. Intégration dans l'actif des biens du Syndicat de la Lièpvrette

M. ECKERT précise que ce point a déjà été validé par la Commission foncière du 12 janvier 2015.

L'Association Syndicale Fluviale de la Liepvrette a été dissoute par arrêté préfectoral le 10 décembre 2013. De ce fait, l'ensemble de ses actifs et passifs a été transféré à la Commune de CHATENOIS.

Pour information, il était inscrit à l'inventaire du Syndicat :

- 6 ponts pour un montant de 2 058,06 € au compte 2131,
- le cours d'eau de la Liepvrette pour un montant de 27 303,46 €.

Le cours d'eau sera inscrit à l'inventaire communal en 4 sections :

- parcelle 206 S45 de 10.89 ares pour 1 645,55 €,
- parcelle 207 S45 de 20.32 ares pour 3 070,49 €,
- parcelle 87 S46 de 122.53 ares pour 18 515,10 €,
- parcelle 25 S28 (KINTZHEIM) de 26.95 ares pour 4 072,32 €.

Pour intégrer en comptabilité la parcelle 084 S 46 de 3.67 ares du syndicat, la commune doit en fixer le prix car il n'était pas inscrit dans son inventaire.

Le Conseil Municipal

FIXE le tarif de l'entrée dans l'inventaire du terrain S46 P084 à 40 € de l'are soit un total de 146,80 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.6. Intégration dans l'actif des biens du Syndicat des Eaux de CHATENOIS/SCHERWILLER

Le Syndicat des Eaux de CHATENOIS/SCHERWILLER a été dissout par arrêté préfectoral le 30 mai 2013.

De ce fait, les parcelles S49 P285 de 86.30 ares et S49 P293 de 48.10 ares ont été cédées en pleine propriété et à titre gratuit à la Commune de CHATENOIS. Pour les intégrer en comptabilité, la commune doit en fixer le prix.

La commission Patrimoine Foncier propose de retenir le prix fixé par les Services des Domaines à savoir 106 € de l'are soit 9 147,80 € pour la parcelle S49 P285 de 86.30 ares et 5 098,60 € pour la parcelle S49 P293 de 48.10 ares.

Le Conseil Municipal

FIXE les tarifs à 106 € de l'are soit 9 147,80 € pour la parcelle S49 P285 de 86.30 ares et 5 098,60 € pour la parcelle S49 P293 de 48.10 ares.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.7. Déclaration d'intention d'adhérer à la future Agence Technique d'Ingénierie Publique (Conseil Général)

M. ECKERT précise que dans un contexte de complexité réglementaire croissante et de finances contraintes, l'ingénierie publique est plus que jamais une condition essentielle du développement des territoires. Aujourd'hui, le nouveau paysage institutionnel est en devenir avec la réforme territoriale. Elle engendrera de profondes modifications dans les périmètres et les compétences des collectivités.

Partenaire des communes et intercommunalités dans l'ingénierie publique locale depuis 1984, le Département du Bas-Rhin propose de prendre les devants avec :

- la mutualisation de l'ingénierie publique entre le département du Bas Rhin et les communes et intercommunalités du territoire,
- la création d'une Agence Territoriale d'Ingénierie Publique au service de cet objectif, sous forme de syndicat mixte ouvert.

Le syndicat mixte aura pour objet d'apporter aux membres adhérents le conseil et l'assistance technique nécessaire à l'exercice de leurs compétences, par mutualisation de leurs besoins et moyens. Il pourra à cet effet, conformément aux dispositions de l'article L.5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, exercer des missions à la carte au service de ses adhérents, sans transfert de compétences au Syndicat mixte ni obligation d'exclusivité.

Le Conseil Municipal

EST FAVORABLE au principe de son adhésion à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique et

EXPRIME son intérêt notamment pour les missions suivantes :

- Application du Droit des Sols (ADS),
- Conseil en aménagement et urbanisme,
- Accompagnement à la conduite d'étude, d'action, de projet d'intérêt intercommunal ou départemental ou l'élaboration d'un projet de territoire.

M. ECKERT souligne l'exclusion de la gestion de la paie assurée par le Centre de Gestion 67.

Le Conseil Municipal délibérera ultérieurement sur son adhésion effective au Syndicat mixte au vu des statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.8. Préfinancement des dépenses de constitution de l'AFUA ISENFELD

M. ECKERT informe les membres du bureau que pour la constitution de l'AFUA ISENFELD, un ensemble de dépenses doit être engagé (insertion dans la presse, enquête publique, PV d'arpentage, études...).

En complément de la délibération du 30 janvier 2014 et au vu des frais engagés à ce jour

Le Conseil Municipal

S'ENGAGE à avancer les frais de constitution de l'AFUA,

CHARGE M. le Maire ou son représentant de demander le remboursement des frais engagés une fois l'assemblée constituée et le premier appel de fond encaissé.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.9. Personnel :

6.9.1. Renouvellement d'un contrat aidé

M. ECKERT signale que le renouvellement d'un contrat aidé pour le service technique a été accordé ce jour par le pôle emploi et la Mission locale s'agissant d'une personne de moins de 26 ans dans le cadre du décret n°2009-1442 du 25 novembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de créer un poste d'agent polyvalent des espaces verts dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi »,

PRECISE que ce contrat est renouvelé pour une durée de un an à compter du 17 février 2015

PRECISE que la durée de travail est fixée à 35 heures par semaine

INDIQUE que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec la Mission Locale pour ce recrutement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.9.2. Recrutement d'un adjoint technique territorial de 2^{ème} classe non titulaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 27 heures – agent contractuel

Pour assurer le nettoyage des locaux de la Mairie et de l'Ecole Elémentaire Krafft, il est proposé de recruter Mme Mireille KIECHER pour une durée de 1 an à compter du 17 janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

AUTORISE le Maire à recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe contractuel pour une durée de 1 an à compter du 17 janvier 2015 pour 27H00 et

FIXE sa rémunération à l'échelon 03 du grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe,

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

6.10. Approbation du contrat de territoire de Sélestat 2015 -2017

Monsieur le Maire de Châtenois expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de territoire de Sélestat signé par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes et la communauté de communes. Il rappelle que ce 2^{ème} contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la commune sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Il indique que le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa commission permanente du 1er décembre 2014. Il sollicite l'autorisation du conseil municipal de signer ce document.

Les montants alloués à CHATENOIS sont les suivants :

- Voirie : DUMHOF : 90 000 euros
- Maison du Patrimoine : 120 000 euros
- Etablissement scolaire : Ecole Elémentaire Krafft : réfection de la toiture : 25 394,83 euros

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal

APPROUVE le contrat de territoire de Sélestat conclu pour la période 2015-2017

APPROUVE les montants alloués

- Voirie : DUMHOF : 90 000 euros
- Maison du Patrimoine : 120 000 euros
- Etablissement scolaire : Ecole Elémentaire Krafft : réfection de la toiture : 25 394,83 euros

AUTORISE le Maire à signer le contrat de territoire de Sélestat.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7. Tourisme – Espaces verts, Associations sportives et manifestations sportives – ELT

8. Affaires scolaires CM Enfants- Jeunesse-Périscolaire et Petite Enfance

9. Culture – Associations et manifestations culturelles – ELT – Foyer Socio Culturel

10. Affaires sociales – Solidarité

11. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et forêts – Chasse – Voirie rurale- Développement durable – Suivi technique de l'Espace les Tisserands

Rapporteur : M. Stéphane SIGRIST

11.1. Contrat de location de la Pêche dans les eaux communales

Le contrat de location de la pêche signé entre l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et la Commune de Châtenois arrive à échéance le 1er février prochain.

Ce contrat concerne les eaux communales du Giessen, Steinerkreutz, Muhlbach, Liepvrette.

Le Conseil Municipal

APPROUVE le renouvellement du contrat pour 9 ans soit jusqu'au 1er février 2024 au prix de 15 euros annuel.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.2. Office National des Forêts

11.2.1. Programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'exercice 2015

Les programmes des travaux d'exploitation et patrimoniaux pour l'exercice 2015 sont les suivants :

- Maintenance : 1920 euros HT
Entretien du périmètre (parcelle 11) et du parcellaire (parcelle 11-14):
 - Sylviculture : 10310 euros HT
Parcelles 3 et 7 : dégagement manuel de régénération naturelle, travaux préalables à plantation, fournitures de plants, mise en place des plants, cloisonnement sylvicole,
parcelles 2, 4, 6, 11,15 : élagage de peuplements feuillus et résineux, mise en peinture des arbres objectifs, détournement des arbres désignés
 - Travaux de protection contre les dégâts de gibier dans les parcelles 3 et 7 : 860 euros HT
Suite à la demande de M. OTTENWAELDER, et afin de pouvoir demander aux locataires de chasse les frais d'engrillagement, M. MARTIN informera la commune lorsque des travaux de ce type seront effectués.
 - Infrastructure : 6070 euros HT
Travaux d'entretien des pistes, chemins forestiers, accotements et talus, fauchage, démontage et remontage de barrière, entretien des renvois d'eau :
 - Travaux touristiques : entretien des sentiers du Club Vosgien : 780 euros HT
 - Divers travaux : sécurisation des bois en bordure de route et de forêt, des lots de bois de chauffage, matérialisation de lots de bois de chauffage : 4500 euros HT
- Les propositions pour 2015 s'élèvent à 24 440 euros HT + honoraires ONF soit 25 483 € HT.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les propositions de travaux pour 2015.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux articles 61524 et 6554.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.2.2. Prévisions de coupes 2015 et état d'assiette 2016

M. SIGRIST donne communication des statistiques pour les années 2012 et 2013 :

2012 : Dépenses : 44 € à l'ha - recettes : 63 € à l'ha

2013 : Dépenses : 37 € à l'ha - recettes : 126 € à l'ha

Une visite de la forêt et des Dachsloecher avec le Conseil Municipal ainsi que pour le Conseil Municipal Enfants sera organisée au printemps.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les prévisions de coupes pour 2015

Parcelle 15 – 18 – 4- 6 : Bois d'œuvre et bois de feu : Prévisions des coupes à façonner : recette nette prévisionnelle hors honoraires : 31 180 € HT

Bilan net prévisionnel : 27 784 € HT

APPROUVE l'état d'assiette 2016 tel que proposé par l'ONF

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 7022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.3. Emplacement réservé – Angle route de Sélestat rue des fraises

Le conseil municipal lors de sa séance du 11 septembre 2014 a décidé d'acquérir auprès de M. Yves SCHEIBLING, nouveau propriétaire de la parcelle sise 4 route de Sélestat – Section 1 n° 86 avec 9,53 a – bâti l'emplacement réservé (n°A7) angle route de Sélestat - rue des Fraises.

La Conseil Municipal

DECIDE d'acquérir la parcelle S1 n° 287/86 avec 0.08 ares à l'euro symbolique

PREND en charge les travaux de remise en état de la clôture (réalisation en régie)

CHARGE Me NUSS, notaire à Châtenois de rédiger l'acte à intervenir

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.4. Chasse Communale : Paiement du loyer

M. Bertrand FREY, locataire du lot de chasse n° 3, a demandé le renouvellement de son bail par convention de gré à gré. Cette convention a été signée en octobre 2014. Le montant annuel du loyer est de 2300 € et est payable le 1er avril de chaque année. Au vu de l'article 11, le locataire a la possibilité de payer en deux versements égaux : au 1er avril et au plus tard au 1er septembre de chaque année.

Le Conseil Municipal

DECIDE pour un paiement en deux fois : 1150 € pour le 1^{er} avril ; 1150 € pour le 1^{er} septembre.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

11.5. 1 Rue de Lorraine : acquisition des parcelles section 4 n°117 et 180

M. Pierre RISSER, M. Michel RISSER, Mme Martine RISSER ainsi que Mme Marie-Thérèse RISSER sont propriétaires de parcelles sises section 4 n°117 et n°180 d'une surface totale de 8.84 ares rue de Lorraine. Les conjoints RISSER envisagent de vendre la maison située rue de Lorraine. Un emplacement réservé existe sur cette propriété

L'estimation des domaines atteint 130 000 euros, pour un total de 8.84 ares.

En devenant propriétaire de l'emprise de l'ensemble de la parcelle, la commune pourra sécuriser la zone de sortie des écoles, et de l'Espace les Tisserands.

M. Olivier ECKERT souligne l'absence d'emplacement réservé sur l'ensemble de la propriété, l'emplacement ne concerne qu'une faible emprise qui permettrait l'élargissement de la voie.

Il regrette qu'une parcelle constructible soit destinée à servir à accueillir des places de parking. Le coût est trop élevé pour le bénéfice escompté.

M. le Maire rappelle que l'opération dépasse l'objectif de faire des places de parking, l'emprise foncière sur le site ouvre une perspective large de sécurisation du secteur.

Le Conseil Municipal

DECIDE d'acquérir les parcelles appartenant M. Pierre RISSER, M. Michel RISSER, Mme Martine RISSER ainsi que Mme Marie-Thérèse RISSER sises section 4 n°117 et n°180 au total 8.84 ares- rue de Lorraine au prix total de 130 000 euros

CHARGE Me NUSS, notaire à Châtenois, d'accomplir toutes les formalités qui en découlent

PRECISE que les frais découlant de cette transaction seront à la charge de la Commune de Chatenois

AUTORISE M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération n° 211 article 2115.

POUR : 19

ABSTENTIONS : 6 (Sandrine DEMAY, Pascale KOENIG, Joseph DUSSOURD, Eric BRUNSTEIN et Olivier ECKERT) (X2)

11.5.2 Acquisition des parcelles section 18 n°714, 717, 715 et 176 – AFUA les Fleurs

REPORTE

12. Droit de Prémption Urbain

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L211-1 et suivants portant sur le Droit de Prémption Urbain ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 1987 instaurant le D.P.U. sur le ban de la commune ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en dates du 30 août 1988, 27 juin 1989 et 28 juillet 1999 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain ;

Vu la délibération du 19 décembre 2012 modifiant le périmètre du droit de prémption urbain afin de le faire porter sur l'ensemble des zones U et AU du plan local d'urbanisme

Vu les déclarations d'intention d'aliéner présentées par Maîtres RUHARD, WEHRLE, NUSS et PRUDHON-REBISCHUNG

Après en avoir délibéré,

RENONCE à l'unanimité à user du droit de prémption sur les biens immobiliers suivants :

1. Vente Habitat Familial d'Alsace SA HLM – 47 route Romaine (lots 8 et 34) – Section 19 n° 696/182 avec 6,23 a – bâti
2. Vente Mme SCHMITT Cosima – 30 route de Ste Marie-aux-Mines – Section 30 n° 128/48 avec 6,34 a – bâti
3. Vente Mme GAUGLER Marie-Louise – 22 rue du Bailliage – Section 23 n° 312/16 avec 6,38 a, n° 501/15 avec 2,60 a – bâti
4. Vente Mme SCHAEFFER Anne-Marie – Lieudit Erlenmatt – Section 19 n°639/97 avec 3,69 a et n° 640/97 avec 3,72 a – non bâti

13. Informations - Communications - Décisions

- Planification des permanences pour les élections départementales du 22 et 29 mars
- Réunion des Responsables associatifs mercredi 04 février à 19H00 à l'ELT
- Balade thermique jeudi 5 Février 2015 à 19h30 dans le Village puis à l'Espace Les Tisserands
- Concert le 6 Février 2015 Concert "Les oiseaux de passage" chantent Jacques BREL à 20H00

M. le Maire clôt la séance à 22H06.

Bénédicte SADOWNICZYK
Secrétaire de séance

Luc ADONETH
Maire

Yanna MAGNALDI
Secrétaire Administratif